



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 6 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, LE 21 AOUT.

L'assemblée des savans, des imprimeurs et des libraires, etc., qui a eu lieu le 16, troisième jour de la fête à Mayence, à l'effet de fixer la prochaine fête séculaire de l'invention de l'imprimerie, a décidé que, sans préjudice de la fixation encore incertaine de l'époque de l'invention de l'imprimerie, il sera célébré une fête séculaire, dans toutes les villes d'Allemagne, le 24 juin 1840, jour de la Saint-Jean, parce que Guttinberg et Faust, s'appelaient tous les deux Jean.

Plus de deux cents personnes assistèrent à cette réunion. Plusieurs discours y ont été prononcés. On a émis le vœu que tous les cinq ans Mayence devienne le rendez-vous de tous les imprimeurs, libraires, imprimeurs et fondeurs en caractères de l'Allemagne.

— On écrit de Saint-Petersbourg, le 12 août :

Les manœuvres des gardes au camp de Sarkojé-Sélo sont terminées; 60,000 hommes y étaient réunis. Comme on a fait sauter une mine d'un pont, l'empereur a failli courir un grand danger par la maladresse de l'ingénieur qui avait mis le feu; à quelques pas de l'empereur un soldat a été tué et plusieurs autres blessés.

FRANCE. — PARIS, LE 24 AOUT.

M. le duc d'Orléans part samedi prochain pour le camp de Compiègne. Mme. la duchesse d'Orléans, et la duchesse de Mecklenbourg, sa mère, l'accompagneront et demeuront à Compiègne pendant toute la durée des exercices du camp.

Vers le 20 septembre environ, le roi et la famille royale iront à Compiègne, où ils passeront cinq à six jours.

— M. baron Louis était ce matin dans un état plus satisfaisant. Les médecins espèrent pouvoir le sauver.

Un conseil d'ingénieurs va être nommé, assure-t-on, pour explorer les mines que l'on voudrait exploiter à l'avenir, afin de s'assurer si elles offrent des chances de succès suffisantes, et si les entrepreneurs n'agissent pas sur de fausses données, ce qui est arrivé plusieurs fois. (Moniteur.)

— On écrit de Toulon, 19 août :

Depuis longtemps le port de Toulon n'avait présenté un aspect aussi animé. Les dépêches télégraphiques, les ordres et contre-ordres se succèdent avec une rapidité extraordinaire. Hier, on expédiait à Bone la plus grande partie des bâtimens sur rade; aujourd'hui, trois vaisseaux, le *Jupiter*, le *Santi-Petri* et le *Trident*, appareillent en toute hâte. La mission qu'ils vont remplir est inconnue, et a donné lieu aux conjectures les plus contradictoires. La version, qui a obtenu le plus de crédit est celle qui leur donne la Sicile pour destination.

Le départ de la flotte anglaise de Malte, où elle était en station, a accredité cette explication.

Au reste, tous les mouvemens de nos escadres sont enveloppés du plus grand mystère. Presque tous les bateaux à vapeur partent également; le *Styx*, le *Fulton*, le *Ramier* chauffent en ce moment. Des ordres viennent d'être donnés pour faire travailler toute la nuit à l'embarquement du charbon pour le *Tartare* et le *Crocodile*. Ces deux paquebots doivent partir demain. Le brick la *Fleche* a repris la mer ce matin, et le peu de bâtimens que nous avons sur rade a reçu ordre de se tenir prêt à recevoir des missions pressées.

Des détails officiels sont arrivés de la Haute-Italie sur les mouvemens des forces autrichiennes. On sait que, depuis plusieurs mois, 10 bataillons et 6 escadrons ont grossi, mais sans entrer dans leurs cadres, les divisions qui forment la ligne du Pô, laquelle s'appuie sur Pavie, Crémone, Mantoue, et qu'on a annoncé pour le royaume de Naples la destination de ces troupes supplémentaires. Or, elles ont reçu ordre de se porter sur Peletella, ville de la frontière sur la route des états de l'Église, et une batterie d'artillerie qui était à Rovigo a dû prendre la même direction. D'un autre côté les dispositions à bon droit suspectes aux patriotes ont été prises à Bologne, et deux bataillons à Ferrare ont fait partir leurs bagages.

Bulletin de la bourse de Paris du 24. — Le 3 p. c. français s'est tenu aujourd'hui très-ferme.

La dépêche télégraphique d'Espagne annonçant la démission en masse du ministère espagnol et la nomination d'Espartero comme ministre de la guerre et président du conseil, a exercé aujourd'hui une influence heureuse sur les fonds espagnols.

Les fonds belges sont toujours recherchés; les Banques belges étaient demandées à 1435.

Toujours même faveur sur les chemins de fer; celui de St. Germain est monté aujourd'hui à 1,040.

Demain vendredi, à lieu l'inauguration du chemin St. Germain, mais seulement pour les personnes invitées; après-demain samedi, aura lieu l'ouverture pour le public.

Les actions du gaz partitif comprimé étaient offertes; le cours a été de 34 p. c. et de 30 p. c.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Les dépêches télégraphiques publiées hier soir, la seconde surtout, sont importantes.

Bordeaux, 22 août, 5 heures 1/2 du soir.

Zarateguy s'est retiré avec toutes ses forces à Ségovie. Vigo occupait encore Abades le 15, et allait se rapprocher de Ségovie. Deux

brigades du corps d'Espartero s'étaient mises en marche des environs de Madrid sur Ségovie.

Le gouverneur de Daroca annonce que le 16, le prétendant et ses troupes étaient dans les environs de Camarillas. Le même jour Oraa avait quitté Cella et marchait sur Perales, et Buerens se dirigeait de Santa-Eulalia sur Visiedo.

Bayonne, 23 août, 3 heures du matin.

Madrid, 19 août.

L'ambassadeur de France à M. le ministre des affaires étrangères.

Le ministère Calatrava a donné sa démission en masse à la suite de démonstrations militaires qui n'ont amené ni collision ni désordre. Par décret royal du 18, le cabinet est ainsi composé :

MM. Espartero, ministre de la guerre et président du conseil (don Pedro Chacon conservant l'intérim de la guerre); Bardaxi, premier secrétaire d'état; Vadillo, ministre de l'intérieur; Salvato, ministre de la justice; Pio Pita Pizarro, ministre des finances; et le général San Miguel, ministre de la marine par intérim.

Tous ces ministres, excepté M. Bardaxi, sont membres des cortès.

Les carlistes ont évacué Ségovie, y laissant leurs malades et leurs blessés. Ils paraissent se diriger vers l'intérieur de la Castille.

On ne sait rien de nouveau du prétendant.

Madrid est tranquille.

Le changement de ministère qu'on nous annonce était prévu. Les lettres de Madrid du 15 parlent en effet du projet formé par un grand nombre d'officiers des corps nouvellement entrés à Madrid, de rédiger une adresse à la reine pour demander le renvoi du cabinet, et c'est probablement à cette circonstance que la dépêche fait allusion quand elle parle de démonstrations militaires qui n'ont amené ni collision, ni désordre.

La composition du cabinet semble assurer le triomphe des partisans du mouvement. M. Bardaxi, nommé premier secrétaire d'état, est un homme justement considéré, et ses collègues n'en sont pas pour la plupart à leur coup d'essai. On a dans Espartero l'homme d'exécution, dans Bardaxi l'homme de bon conseil.

Dans ces derniers temps, le ministère avait exprimé le désir que les lanciers polonais, débris de la légion française, fussent considérés comme corps de cavalerie de l'armée espagnole. C'est là un indice que le nouveau cabinet pourra bien avoir plus de tendance à se rapprocher de nous que celui qui l'a précédé. (Commerce.)

Les dépêches télégraphiques portent que le ministère Calatrava a donné sa démission en masse, et qu'Espartero a été nommé président du conseil à la suite des démonstrations militaires qui n'ont amené ni collision ni désordre; ont donné lieu depuis hier soir à des conjectures bien diverses sur les suites de ce mouvement militaire. Le nom d'Espartero, qui se trouve en tête de cette combinaison fait dire ce matin à beaucoup de journaux que la révolution ministérielle a été faite dans un sens anti-révolutionnaire. Ce serait, dit-on, le 18 Brumaire de l'Espagne et Espartero voudrait s'en faire le Napoléon. Il est possible aussi qu'il y ait connexion entre le mouvement militaire et l'insurrection de Portugal.

Mais l'examen des précédens de chacun des nouveaux ministres n'est pas de nature à faire croire à cette réaction. Car tous les collègues d'Espartero ont des antécédens tout à fait révolutionnaires. Bardaxi, ministre des affaires étrangères a été ministre sous les cortès à Cadix, pendant la guerre de l'indépendance, pour ambassadeur en Sicile, en Portugal, à Vienne, à St. Petersbourg, à Turin, et à Paris en 1821, d'où il fut appelé au ministère des affaires étrangères. Il est resté exilé dans ses terres depuis 1823. Il fut l'un des procédés sous la régence du statut royal et membre du conseil, président de la section des affaires étrangères. Padillo, avocat de Cadix, fut député aux cortès de 1820, et ministre des colonies après la journée du 7 juillet 1832. Il émigra et n'est rentré en Espagne qu'après la mort de Ferdinand VII. Salvato, avocat de Barcelonne fut député en 1822, émigra et n'est rentré qu'après la mort du roi il fut dernièrement procureur général (fiscal) à la cour royale de la Corogne et député de Catalogne Pita Pizarro descendant du fameux Pizarro, l'un des généraux de la guerre de conquête, député de Zamora.

Il était dernièrement ministre de l'intérieur après avoir été gouverneur civil en Galice et à Madrid. Evariste San Miguel fut ministre des affaires étrangères en 1822, après le 7 juillet. Il fut l'auteur des fameuses notes du mois de janvier 1823, en réponses à celles de la Russie, de l'article, de la Prusse et de la France. Il émigra, reprit après la mort de Ferdinand VII, et fit la guerre de Navarre, reprit Cantavieja aux factieux en octobre de l'année passée. Il fut nommé capitaine-général de l'Araron, et le 1er août 1836, il se prononce contre le statut et contre le ministre Isturitz, puis il se mit à la tête de la révolution de Saragosse. (Correspondance.)

Voici ce que dit entr'autres le *Journal des Débats* : Une révolution militaire vient de s'accomplir à Madrid, espèce de dix-huit brumaire moins Bonaparte, mais aussi sans l'expulsion de la représentation nationale, moins l'intervention effective des bayonnettes, que la royauté si mal défendue par le ministère de la Granja ne saurait désavouer. Nous désirons que l'armée, sur qui tout roule en ce moment, reprenne confiance et courage, quand elle verra son chef à la tête du gouvernement.

Les cortès, nommées pour réformer la constitution de 1812, ont rempli leur mission. Elles étaient sur le point de se séparer, et déjà l'Espagne se préparait à des élections générales pour les deux chambres que la loi fondamentale a établies.

La dissolution des cortès actuelles, qui devient inévitable, ne sera donc point une source inattendue d'agitations et de désordres, et on peut se féliciter de ce que les élections doivent maintenant se faire sous l'influence d'un ministère que nous croyons disposé à ramener le parti énergique et modéré dans les conseils de la nation et du souverain. Les dangers restent les mêmes; la guerre civile est toujours aussi menaçante; don Carlos est toujours aussi fort. Mais ce que nous croyons, ce que nous espérons sincèrement, c'est que la cause de la reine pourra enfin développer de nouveaux moyens de défense, rallier plus d'efforts, trouver plus de ressources dans les sympathies de ce que la nation espagnole compte de plus honorable et de plus éclairé.

C'est M. Bardaxi et le général Espartero qui donnent sa couleur au nouveau ministère espagnol. Avec le premier, la révolution est faite dans le sens du parti modéré, dans le sens de M. Isturitz, de M. Martinez de la Rosa, de tous les hommes honorables que le soulèvement des jupes en septembre 1835 et les événemens de la Granja un an après, ont écartés des affaires ou forcés même à s'exiler; avec le second, la révolution est faite pour donner à l'armée, sinon, ce qu'à Dieu ne plaise, plus d'importance dans l'état, mais du moins une plus large place dans la pensée et les soins du gouvernement, une plus grande vigueur d'action et une impulsion plus suivie.

— Le *Guardia Nacional* de Barcelonne des 16 et 17 dit que l'escadre française, composée d'une frégate et trois vaisseaux et qui escortait le

prince de Joinville, a été rencontrée dans les eaux de Carthagène par le brick anglais le *Nautilus* arrivé le 13 à Barcelonne.

Le député Suances a, dans la séance du 15, interpellé le ministre des finances, seul membre du cabinet présent à la séance, lui demandant si les bruits qui couraient sur un changement de ministère avaient quelque fondement. M. Mendizabal a répondu que tant qu'il se trouverait sur les bancs ministériels, on devait croire qu'il continuerait à jouir de la confiance de S. M.

M. Suances, n'étant pas satisfait de cette réponse, a proposé aux cortès de se déclarer en permanence jusqu'à ce que les conseillers de la couronne se fussent présentés au congrès pour donner des explications satisfaisantes. Cette proposition a été appuyée par M. Madoz; mais, après un discours prononcé par le député Arguelles, M. Suances a retiré sa proposition.

Les journaux de Cadix jusqu'au 9 du courant portent que le capitaine du brick autrichien *Tevere*, arrêté il y a quelque temps à Almorá, parce qu'il avait à son bord 4,938 fusils, vient d'obtenir de Madrid la permission de continuer son voyage avec tous ses effets qui avaient été déposés, moins les 4,938 fusils dont la valeur lui sera cependant remboursée.

Le brick de guerre français le *Griffon* est arrivé à Cadix le 7. Les mêmes journaux portent que plusieurs officiers portugais compromis dans le dernier mouvement en faveur de la charte sont arrivés à Badajoz, le gouverneur civil de Yelves est arrivé à Alburquerque.

HOLLANDE.

L'*Arnhemse courant*, du 12 août, contient un article sur les réflexions qu'a faites le *Journal de la Haye* au sujet de la publication qui a eu lieu à Londres des pièces concernant la révolution belge, réflexions que ce journal pense n'avoir été publiées qu'avec la connaissance et l'approbation du ministre des affaires étrangères. Le *Journal de la Haye* avait demandé si le repos de la France exige encore la séparation de la Hollande d'avec la Belgique et si l'on ne se sert pas du maintien de la paix comme d'un prétexte pour servir des intérêts particuliers? L'*Arnhemse courant* demande à son tour, toujours dans la supposition que l'article du *Journal de la Haye* émane du ministère, ce que cette question signifie :

Notre gouvernement, dit l'*Arnhemse courant*, a-t-il pensé qu'une fois que l'on serait en état de mettre un frein au peuple français, la Belgique se réunirait de nouveau à la Hollande? Notre gouvernement a-t-il oublié que la diplomatie cherche toujours son propre intérêt, et use toujours de prétextes à cet effet? Attendait-on que l'Angleterre et la France sacrifiaient par générosité leur propre intérêt à celui des autres?

La France qui est plus forte par la situation actuelle de la Belgique s'affaiblirait-elle à notre gré, et enlèverait-elle une de ses filles du trône de Belgique pour faire place à la maison d'Orange? Il faut faire violence à son esprit pour supposer que la France souffrirait jamais, autrement que si elle y était forcée, la réunion de la Belgique avec la Néerlande. A cette répugnance de la France, se joint aussi celle de l'Angleterre. On voit clairement que ni l'une ni l'autre ne veulent la réunion, et l'on s'efforce à confondre ces puissances par des raisonnemens.

Dès le principe on paraît avoir adopté la marche de reprendre victorieusement aux notes des puissances, on a plus fait attention à ce qu'elles disaient qu'à ce qu'elles voulaient. Nous n'aurions pas pu négocier avec des gouvernemens et des personnes tels qu'ils auraient dû être, mais tels qu'ils sont; ne pas démontrer au milieu du naufrage que nous n'aurions pas dû l'essayer, mais sauver ce qui pouvait être sauvé. Nous avons pu voir pendant sept ans que la France et l'Angleterre ne veulent plus de réunion de la Belgique et de la Hollande; quand nous aurons appris pendant les sept années suivantes, que les puissances de l'Est ne veulent pas de guerre pour nous faire rendre la Belgique, ou nous faire au moins accorder des conditions favorables, et quand nous aurons encore vu pendant sept autres années l'infirmité de la persistance, quand même, alors, si toutefois notre Néerlande existe encore, nous croirons peut-être avec Tacite, Machiavel, Bacon et Grotius, qu'il faut se conformer aux arrêts du temps.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 25 AOUT.

En l'absence de M. le ministre des affaires étrangères et de l'intérieur, M. le ministre des travaux publics, délégué à cet effet par S.M., a reçu hier 24 août, des mains de M. le comte de Rechberg et Rothentowen (Bernard), les lettres de créance qui l'accréditent près le gouvernement du Roi, en qualité de chargé d'affaires du gouvernement de S. M. impériale et royale apostolique. (Moniteur.)

— Par arrêté royal du 12 de ce mois, le sieur Bayle (Alphonse), administrateur de la compagnie algérienne de colonisation, est nommé consul, pour le port et la ville d'Alger.

— Nous pouvons annoncer avec certitude que la section du chemin de fer de Malines à Louvain sera livrée à la circulation pour le 20 septembre prochain, celle de Termonde à Gand pour le 28 septembre et celle de Louvain à Tirlemont le 3 octobre. (Courrier.)

— C'est hier qu'a été ouvert à la Banque de Belgique, la souscription pour l'obtention de cent cinquante actions dans la *Société d'industrie luxembourgeoise*. Les demandes ont été fort nombreuses; le chiffre des souscriptions s'est élevé à 86 millions et quelques cent mille francs.

— On écrit de Malines :

Il vient beaucoup d'étrangers à St-Rombaut, pour voir le tombeau de l'archevêque que l'on a récemment découvert. Une grande partie des habitants de la ville avaient déjà voulu voir cet ouvrage avant qu'il fut achevé et, dans les derniers jours on compte que plusieurs milliers de personnes se sont rendues dans la chapelle close, servant d'atelier à M. Jehotte.

M. Perceval, bourgmestre de Malines, a été élu jeudi membre de la chambre des représentants par le district de Malines, après un scrutin de ballottage avec M. Joos.

M. le baron Van den Broucke de Terbecq, commissaire d'arrondissement, a été réélu jeudi, membre de la chambre des représentants pour le district de Termonde, par 438 sur 452 votants.

On écrit d'Anvers, le 24 août : M. Delannoy, récemment nommé consul à Manille, s'est embarqué hier avec sa famille à bord de la Princesse Victoria pour se rendre à Londres d'où il partira pour sa destination. Les appointements de M. Delannoy s'élèvent à 10,000 francs.

M. Rogier, gouverneur de la province d'Anvers, est parti lundi pour l'Angleterre, où il va visiter les principaux chemins de fer.

On lit dans le Précurseur : Tous les navires qui se trouvent dans nos bassins et en rade, sont pavoisés à l'occasion de la fête de S. M. la Reine. Le pavillon d'honneur flotte à la maison-de-ville.

La foule ne discontinua pas de se porter au superbe salon d'exposition de Borgerhout. La recette d'hier s'est élevée à fr. 1042. Dans aucune des expositions précédentes on n'a atteint un pareil nombre de souscripteurs en un seul jour.

La direction vient de décider que l'exposition sera prolongée jusqu'au 10 septembre.

Bruxelles, 25 août (3 heures). Les transactions en valeurs nationales, gagnent chaque jour du terrain par leur importance et la concurrence des demandes. Société Générale titres en nom fl. 793 P., certificats au porteur émission de Paris, 1676 A.; Société de Mutualité 113 114 112 fait, reste 113 318 et A. à la cote, point de vendeurs; Banque de Belgique demandée 139 112 A.; Actions réunies, 102 114 P.; nouvel emprunt de la Banque Foncière 100 A.

La cote de Paris pour les chemins de fer français, dénote que les grandes entreprises industrielles seront incessamment aussi bien vues chez nos voisins que chez nous, qui leur avons tracé la voie. La hausse incessante a donné une forte impulsion à ces titres étrangers. On a fait les Versaillais rive droite à 795, plus de vendeurs, rive gauche 700. Voici la cote: Saint-Germain 1030 A., Versaillais rive droite 790 A., rive gauche 700, Mulhouse 680, Montpellier 645 A.

Le changement de ministère à Madrid et la légère baisse de l'actif espagnol à Paris, ont fait fléchir le cours de cette valeur, elle est à 29 argent au comptant, papier fin du mois, primes à un mois 20 à 19 3/4 dont.

LIEGE, LE 26 AOUT.

DE LA PUBLICITE.

La publicité est une si excellente chose que des publicistes ont été jusqu'à soutenir qu'elle était le but du gouvernement représentatif. Cependant la publicité, dans certaines circonstances, compte encore des détracteurs, parmi des personnes qui ne sont pas dépourvues de lumières. Nous l'avons vu dans une circonstance assez récente. A l'occasion de quelques nominations dans le corps universitaire, plusieurs journaux ont fait entendre des paroles de blâme. On ne s'avisa point de contester la justesse de leur opinion; mais on déclara qu'ils avaient eu tort de l'émettre; que dans le cas dont il s'agissait, eut-on la main pleine de vérités, il ne fallait se garder de l'ouvrir, sous peine de faire beaucoup de mal aux universités de l'état. Il valait mieux enfin gémir et se taire. C'est là se tromper étrangement, selon nous, sur les effets de la publicité. Supposez d'abord que les journaux se fussent abstenus; leur silence n'aurait point donné du mérite à qui n'en a point, ou du moins pas assez pour occuper convenablement une chaire de professeur. La médiocrité ou l'incapacité n'aurait été reconnue, un peu plus tôt un peu plus tard, tout comme si les journaux n'eussent pas parlé. Cette connaissance une fois acquise, ce qu'on redoutait serait inévitablement arrivé. On aurait déserté des établissements où l'enseignement serait nul ou faible. Ainsi le silence des journaux n'aurait pas prévenu le danger qu'on semble craindre.

Voyons au contraire les résultats probables des réclamations de la presse. Il est bien évident, comme nous venons de le faire remarquer, que si elle s'était renfermée dans le mutisme prudent qu'on lui recommande, le mal eût miné sourdement les établissements nationaux; on aurait vu successivement diminuer le nombre des élèves, et la ruine de nos deux universités se serait consommée petit à petit. Au contraire, la presse en portant tout à coup la lumière sur la plaie, en saisissant l'opinion publique d'un objet si important pour la civilisation du pays, au moment même où la faute vient d'être commise, la presse, en agissant ainsi, a rempli son devoir; son silence aurait été faiblesse; il y a plus, elle a employé le remède le plus efficace pour arrêter la destruction qui menace le corps enseignant. Quand la presse a raison, quand elle se tient dans le vrai, elle est toujours une puissance, quoiqu'en puissent dire et penser certains gens. Or, les journaux n'ont fait autre chose que proclamer et populariser une vérité reconnue par tous les hommes éclairés; aussi, à notre avis, les dernières nominations qui ont donné lieu à ces courtes réflexions, seront les seules sur lesquels un blâme sévère sera déversé; le pouvoir ne pourra retomber dans une faute si grave, sans s'aliéner tout à fait l'opinion de ceux qui ont à cœur la civilisation du pays, sans allarmer tous ceux qui ont besoin d'une instruction libérale. L'opinion publique est avertie, elle est sur ses gardes, et nous pensons qu'on ne saurait la blesser aujourd'hui sans de graves dangers.

Le vice reproché aux dernières nominations, considérées en masse, est grand sans doute; il a sans contredit appauvri le corps enseignant; mais il ne faut rien exagérer. Nos universités possèdent encore de vivaces éléments de prospérité; elles comptent encore parmi leurs membres de hommes d'un véritable mérite. Reconnaissons-le aussi, la presse n'est pas étrangère à la direction qu'ont prise les idées sur l'instruction donnée aux frais de l'état. Les journaux ont une tâche utile à accomplir en cherchant à entretenir, à augmenter autant que possible les sympathies du pays pour les établissements vraiment nationaux, où la jeunesse vient puiser la science, et nous espérons qu'ils ne lui feront pas faute.

Pour en revenir à notre thèse, nous soutiendrons que dans

la plupart des affaires générales, la publicité est utile. Les formes qu'elle adopte peuvent être mauvaises; ainsi le sarcasme, l'injure, la colère peuvent nuire grandement, et arrêter les bons effets de la publicité. On confond trop souvent la forme avec le fond, c'est à la presse à ne point donner lieu à une pareille méprise. Depuis quelques années, elle a fait chez nous de grands progrès sous ce rapport, elle s'est aperçue que ce n'est que par la raison et la modération qu'elle peut reconquérir son ancienne et puissante influence.

Il vient d'être notifié à la commission administrative de la société établie à Liège pour la construction d'un nouveau Casino, une défense de la part du gouvernement de continuer les travaux commencés pour l'érection de ce local. Cette défense est basée sur ce que le terrain où l'on se propose de construire le nouvel établissement est situé dans le rayon stratégique du fort de la Chartreuse. Le gouvernement toute fois permettra la continuation des travaux sous la réserve expresse du droit qu'il s'attribue de faire démolir, sans indemnité préalable, en cas de nécessité urgente, tous les bâtiments qui pourraient gêner le système de défense de la ville. Les actionnaires de la société, ayant reçu communication de ce fait, ont nommé une commission de juristes-consultes pour examiner le point de savoir si les prétentions du gouvernement sont fondées; et si celui-ci possède réellement le droit de faire démolir, sans être tenu de payer une indemnité, les nouvelles constructions qu'on se propose d'élever.

Société Liégeoise pour la navigation à vapeur sur la Meuse.

L'acte constitutif de cette société a été passé par-devant notaire. Le capital social est de 350,000 francs, susceptible d'être augmenté à mesure que ses opérations prendront de l'extension.

Deux bateaux sont aujourd'hui en construction; ils doivent faire, au printemps prochain, le service entre Liège et Namur.

On prend toutes les mesures pour que la ligne entre Liège et Maastricht puisse être exploitée dans le cours de l'été prochain.

La commission de surveillance de la société se compose de Messieurs Cockerill, U. Corbesier et Xhofferay aîné.

M. Cockerill a offert à la société, pour la construction de ses bateaux, un terrain très-favorable dépendant de l'établissement de Seraing.

Les machines à basse pression seront confectionnées à ce dernier établissement, et la construction en sera, dit-on, d'une rare perfection.

La navigation de la Meuse pourrait avoir lieu pendant neuf mois de l'année; mais la société, dans l'intérêt général, veut rendre cette rivière navigable dans toutes les saisons; elle fera construire à cet effet, un bateau dragueur à l'aide duquel elle creusera le lit de la rivière à la profondeur convenable pour la navigation de ses bateaux à vapeur.

Dans notre n° du 18-de ce mois, nous avons parlé d'une nouvelle machine locomotive qui devait parcourir 24 lieues à l'heure. Une personne qui est en position de nous donner à ce sujet des renseignements exacts, nous a assuré que la machine qui doit opérer un tel prodige, a été vue naguère dans les ateliers de MM. Stephenson et Cie. à Newcastle. Les roues travaillantes ont 7 pieds anglais de diamètre. Le rail-way aura 6 pieds de largeur, ce qui permettra d'établir des chaudières beaucoup plus volumineuses et capables d'alimenter avec facilité des cylindres qui auront une surface-double de celle qu'ils ont dans l'état actuel. Quand ces nouvelles machines auront subi toutes les modifications dont elles sont susceptibles, elles marcheront au gré de nos desirs. Nous ne tarderons certainement pas à les adopter également, et l'époque n'est peut-être pas éloignée où nous pourrions parcourir l'espace qui sépare Liège de Paris en cinq heures de temps.

Le Messager de Gand annonçait, il y a quelques jours, que ce n'était pas M. Cockerill qui avait reçu le roi à l'établissement de Seraing, mais que cet industriel avait laissé ce soin à un de ses subordonnés. Encore un mensonge du Messager. C'est M. Cockerill en personne qui a reçu le roi, et qui après l'avoir conduit dans tous ses ateliers, lui a offert un splendide déjeuner. Le Messager est vraiment malheureux. Il ne saurait avancer un fait hostile à la royauté, contraire à l'ordre établi par la révolution, sans recevoir à l'instant même un éclatant démenti.

CONSEIL COMMUNAL.

Séance du 25 août. — Absents: MM. Closset, Fleussu, Billy, Neujean et Capitaine.

Voici les communications:

1° Compte du receveur de la ville pour l'exercice de 1836 soumis à l'approbation du conseil;

2° Arrêté royal autorisant l'acquisition d'une maison située au tournant de Hocheport, pour la régularisation de cette partie de la voirie;

3° l'acquisition des terrains et bâtiments nécessaires pour l'agrandissement de la caserne des Ecoilers.

M. Jamme donne lecture de deux lettres, desquelles il résulte que M. Vieillevoye a eu à Paris le succès le plus complet pour l'achat des modèles destinés à la future académie de peinture. M. Lehen, notre ambassadeur en France, a fait don à notre ville des modèles du groupe de Laocoon et des bas-reliefs du Parthénon. Le conseil charge le collège de témoigner à M. Lehen toute sa reconnaissance.

On aborde les objets à l'ordre du jour. M. Constant, au nom de la commission de comptabilité, fait le rapport sur le compte de 1835 et le budget du bureau de bienfaisance pour 1837.

Un seul point donne lieu à des observations; c'est le traitement du receveur de cet établissement. Il joint de 600 francs fixes et d'une remise de 3 1/2 p. c. sur les recettes, ce qui lui donne plus de 4,000. La commission propose de ne plus lui accorder les 600 francs fixes, attendu qu'il n'a que 823 articles de texte sur une recette de 104,000 francs. M. Hanquet appuie cette réduction et se fonde sur le traitement du receveur de la ville, dont le travail est bien plus considérable.

M. Forgeur se prononce pour le traitement tel qu'il est arrêté; il faut, selon lui, faire état des positions acquises, et ne pas dépouiller un ancien employé. Lorsque la place de receveur sera vacante, on pourra y mettre de nouvelles conditions.

M. Delxhy désire qu'on compare le traitement du receveur du bureau de bienfaisance avec celui du receveur des hospices qui a 7,000 francs: alors on ne trouvera plus le premier de ces comptables trop rétribué.

M. Despa demande à connaître le nombre d'articles de recettes de chacun des deux établissements de charité. On n'est pas à même d'y satisfaire pour les hospices.

M. Constant rappelle que M. Hanquet avait avant 1830 4 p. 0/10 au lieu de 3 1/2 p. 0/10, et 900 frs. au lieu de 600 frs. fixes.

Mais on se demande quelle était la recette au moment où il est entré en fonction: ce point n'a pu être éclairci.

On met aux voix la question suivante: « Le traitement du receveur sera-t-il réduit des 600 frs. fixes qui en font partie? »

MM. Piercot, Bellefroid, Lambinon, Delxhy, Hennequin, Dethier, Brixhe, Forgeur, Constant, Cox, Wasseige, Despa, Jamme, Lefebvre, Tilman, Chefneux, Lion, Galand et Tombeur sont pour la négative.

MM. Hanquet, Koeler et Dehassé sont pour l'affirmative.

Le compte et le budget du bureau de bienfaisance sont approuvés. M. Constant fait également un rapport sur le budget des diverses légions de la garde civique.

Un fond global existe au budget de la ville; il s'agit dans le budget en discussion d'en faire la répartition.

On ajourne cet objet.

Le même échevin lit l'arrêté royal relatif à la réduction du taux de la restitution des droits sur les boissons distillées et les bières fabriquées dans la commune, ainsi qu'à quelques autres changements proposés au règlement général de l'octroi.

Il en résulte que la restitution est pour les distilleries plus élevée d'un franc que la restitution primitive du conseil communal ne l'avait fixée; pour les bières, il n'y a rien de changé.

M. Forgeur soulève la question de savoir si le gouvernement a le droit, sans une nouvelle résolution du conseil, de modifier une délibération qu'il a prise; mais on n'y donne aucune suite.

M. Despa demande provisoirement la mise à exécution de ce qui concerne les boissons distillées et les bières, sauf le renvoi à la commission des taxes municipales de l'arrêté royal tout entier.

M. Forgeur, rapporteur de la commission des travaux publics, rend compte de l'examen des projets de construction d'un nouveau collège; soit sur le jardin botanique actuel, soit sur le couvent des Clarisses.

Il rappelle que le conseil a déjà décidé la nécessité d'un pensionnat qui, d'après la commission de surveillance du collège, devrait pouvoir contenir 60 internes; il lit ensuite un travail de M. Lesbroussart, que ladite commission a fait sien, dans lequel sont développées toutes les conditions matérielles sans lesquelles le pensionnat n'aurait pas d'avenir.

Ces conditions admises, la commission du collège a donné la préférence au local des Clarisses, et la commission des travaux publics s'est rangée à cette opinion. Il y aurait lieu d'acheter le local des Clarisses, qui toutefois appartient aux hospices, si le prix n'était pas trop élevé, pour y placer le collège, le pensionnat et l'école normale; on pourrait vendre la partie du jardin botanique longeant les maisons Tousseant jusqu'à l'angle du bâtiment de l'orangerie.

Les bourgmestres et échevins seraient chargés d'entrer en négociation avec la commission administrative des hospices pour arrêter provisoirement les conditions de la vente, et le soumettre ensuite au conseil.

On a adopté à l'unanimité ces conclusions. M. Piercot lit une lettre par laquelle le directeur du spectacle demande un subside, et annonce que s'il l'obtient il terminera avec quelques acteurs principaux les engagements qui sont restés en suspens par l'impossibilité où il est de leur faire des avances.

Peu d'affaires ont présenté un résultat aussi bizarre, ajoute l'échevin de la police, et comme preuve il rappelle les diverses résolutions prises. Ensuite il reproduit brièvement les considérations générales et particulières à l'appui d'un subside pour le théâtre, et propose au conseil de voter une subvention de 18,000 fr., qui serait soumise à l'approbation de l'autorité provinciale.

Sur une interpellation de M. Delxhy, on fait connaître que les emplois qui se trouvent en suspens sont ceux du ter. ténor (M. Sylvain) du 2e, ténor, du baryton (M. Roger), de la 2e, chanteuse et de la forte chanteuse (Mme Moinet).

M. Delxhy demande qu'il soit mis pour condition au subside que les acteurs n'aillent pas jouer hors de la ville de Liège, et qu'ils soient reçus par le public.

M. Tombeur désireait qu'un employé fut chargé de contrôler les recettes du directeur, afin qu'on pût connaître sa véritable position financière.

M. Despa fait remarquer que la députation, en n'admettant qu'un subside de 15,000 frs. a implicitement rejeté 18,000 frs. et demande le renvoi au Roi, immédiatement, ce qui évitera des lenteurs.

M. Dethier combat cette opinion en cherchant à établir qu'ensuite du refus de dépenser les 15,000 accordés par la députation de recourir au Roi pour les 18,000 frs. il y a lieu à une nouvelle délibération qui doit être soumise à l'autorité immédiatement supérieure au conseil communal.

M. Forgeur rend compte des causes pour lesquelles les directeurs font de mauvaises affaires; il les trouve non seulement dans le prix élevé des appointements des artistes, mais surtout dans l'obligation de recourir à l'usure. Il désireait que la ville donnât, dans le courant de l'été, une somme au directeur pour qu'il pût envoyer des avances à ses artistes, à l'aide d'une partie du subside.

Il finit par renouveler les arguments qu'il a déjà plusieurs fois présentés en faveur d'un subside élevé.

M. Lefebvre demande qu'il soit porté chaque année un fonds pour l'acquisition future de la salle de spectacle; il fait d'ailleurs remarquer qu'à mesure que les subsides s'élèvent, le loyer de la salle augmente. Toutefois il propose de voter un subside de 17,000 frs.

M. Koeler propose, dans l'intérêt du directeur, de ne demander que 15,000 frs., ce que la députation accordera immédiatement; on gagnera du temps et on facilitera à M. Sansé la formation de sa troupe.

M. Forgeur ne croit pas que la députation persistera à vouloir se tenir au chiffre de 15,000, et dans le cas d'un nouveau refus, il se trouvera contraint d'admettre la dernière somme; mais auparavant, il veut avoir épuisé tous les moyens.

On vote sur la question suivante:

17,000 frs. seront-ils accordés au directeur du spectacle, sous les conditions déjà énumérées dans la délibération du 16 mars dernier, en ajoutant les suivantes: aucun artiste ne pourra jouer sur un autre théâtre que celui de Liège; la troupe devra être au complet pour jouer le grand opéra, l'opéra comique et le vaudeville.

L'affirmative est décidée par 15 contre 7; ces derniers sont: MM. Tilman, Delxhy, Brixhe, Galand, Wasseige, Chefneux et Koeler.

La partie du procès verbal relative à cette délibération sera approuvée séance tenante, pour qu'elle puisse être adressée immédiatement à la députation permanente du conseil provincial.

On renvoie à la commission de police, pour faire un règlement, les demandes en établissement de service de voitures destinées au transport des voyageurs vers les stations du chemin de fer;

Et à la commission des travaux publics, la demande de la commission des actionnaires de la route de Maastricht par la rive droite de la Meuse, tendante à ce que la ville s'intéresse dans cette entreprise.

M. Lambinon donne lecture du projet de convention pour l'achèvement de la caserne des Ecoilers, à passer entre le ministre de la guerre et le collège des bourgmestres et échevins. Adopté.

On approuve un devis (12,000 frs.) pour construction d'une écurie de 63 chevaux à la caserne des ecoilers.

M. Capitaine entre en séance.

Les actionnaires de la salle de spectacle réclament de la ville pour 1836 les 600 frs. qui leur sont payés annuellement, sous certaines conditions. A ce sujet M. Constant communique la restriction mise au budget de 1836 et conçue à peu près en ces termes:

« Cette somme ne leur sera payée que quand ils auront rempli leurs obligations concernant les réparations de la salle. »

Il lit ensuite un rapport daté du 3 août dernier de M. l'architecte de la ville sur les réparations qui, sans être complètes, tiennent toutefois la salle dans un état plus satisfaisant.

Le conseil décide que les 600 frs. pour 1836 seront payés aux actionnaires; mais que la somme pour 1837 ne leur sera donnée qu'autant qu'ils auront achevé de mettre la salle dans un état convenable.

M. Jamme donne lecture d'une lettre par laquelle M. Geefs voit des inconvénients à l'envoi de la statue à l'exposition d'Anvers, et demande la nomination d'une commission.

Le collège sera chargé de ce qui concerne cette affaire.

M. Gustave Pastor est nommé à l'unanimité membre de la commission de l'école industrielle; en remplacement de M. Cockerill, démissionnaire.

On admet gratuitement au collège les fils du sieur Sauvage, qui suivent déjà les cours depuis longtemps.

M. Piercot fait connaître les traits de courage et de dévouement pour lesquels le conseil distribuera soit des médailles, soit une récompense pécuniaire.

La séance publique est levée.

Dans sa séance à huit clos, le conseil a décidé: 1. l'ajournement sur la demande de la sœur de feu le professeur Charmant, tendante à ce qu'une partie de la pension de ce dernier lui soit accordée;

2. Le concours entre les seconds, pour déterminer celui qui se trouvera dans chaque école le secondant de 1re classe, dont les appointements sont plus élevés.

Liège, le 25 août 1837.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Messieurs, Permettez que je me serve de la voie de votre journal pour signaler à l'autorité compétente un fait qui intéresse à la fois tous les habitants et la salubrité de la ville elle-même.

L'article 12 du cahier des charges pour l'entreprise du nettoyage de la commune, statue « l'entrepreneur doit opérer de même, chaque jour (aux heures indiquées), l'enlèvement des cendres et immondices quelconques déposées par les habitants devant la porte de leurs maisons, dans des mannes ou baquets, ou apportées par eux lors du passage des tombereaux ».

Cette disposition évidemment bien claire, ne laisse aucun doute, ce semble, sur l'obligation qui existe pour l'entrepreneur du nettoyage de la ville, d'enlever ou de faire enlever indistinctement les cendres et tous les résidus de l'intérieur de chaque ménage, sans exception les morceaux d'assiettes ou de tasses, que l'on casse de temps à autre presque dans chaque maison. Il faut bien d'ailleurs qu'il en soit ainsi, car que devraient faire de ces débris les habitants, s'ils ne pouvaient les déposer dans leurs baquets avec les cendres? et par suite que deviendrait la propreté des habitations?

Avant la mise en adjudication du nettoyage de la ville, les cultivateurs ne faisaient aucune difficulté d'enlever de pareils débris en même temps que les cendres de foyer. Cependant, messieurs, il est des charretiers de l'entrepreneur qui aujourd'hui comprennent autrement les devoirs de leur maître, et qui, de leur autorité, se refusent de vider les bacs des habitants s'ils y aperçoivent le moindre petit morceau d'assiette ou de tasse, prétendant que ces petits morceaux sont des débris qu'ils ne sont pas tenus d'enlever, et les habitants sont ensuite obligés de rentrer leurs baquets encore pleins, ou de les laisser séjourner toute la journée dans la rue, jusqu'à ce qu'un charretier plus raisonnable vienne à passer et veuille bien les prendre.

Jose espérer, messieurs, que l'autorité avertie de cet abus ne le tolérera pas, mais en prévendra aussitôt le retour en le signalant à l'entrepreneur. Agréés, etc.

VILLE DE LIÈGE.

Le collège des bourgmestre et échevins informent, 1. que la distribution des prix aux élèves de l'Ecole Industrielle et de l'école préparatoire industrielle ainsi que la distribution des récompenses à ceux qui se sont distingués par un trait de courage ou de dévouement aura lieu mardi prochain vingt-neuf du courant, à la Halle des Drapiers, à sept heures du soir.

2. Que la distribution des prix aux élèves des quatre écoles primaires de garçons aura lieu jeudi 31 août à la Salle Académique de l'université, à 3 heures de l'après-dîner.

3. Que la distribution des prix aux élèves des quatre écoles de filles aura lieu samedi deux septembre au local et à l'heure indiquée au n. deux.

A l'Hôtel-de-ville, le 25 août 1837. Le président, Louis JAMME.

ANNONCES.

BAL CHAMPÊTRE

A L'OCCASION DE LA

FÊTE DE HERMALLE-SOUS-ARGENTEAU,

DIMANCHE ET LUNDI 27 ET 28 AOUT 1837,

CHEZ DEQUINZE, A BASSE-HERMALLE

Dimanche 27 et lundi 28 courant BAL au Petit Sans-Souci, sur Avroy. 1566

Dimanche prochain, on JETTERA DES ROUES D'OIES, chez RASKIN-BIA, rue derrière le mur des Anglais. 1458

UN CÉLIBATAIRE de bonne famille, sachant lire et écrire, désirerait occuper la place de COMMISSIONNAIRE ou UN EMPLOI QUELCONQUE. S'ad. au bureau de cette feuille.

HUITRES ANGLAISES, chez ANDRIEN, rue Souverain Pont.

UN GARÇON de CAFÉ peut se présenter AU CAFE DU MIDI, à Liège. 1591

ON DEMANDE UN OUVRIER PRESSIER connaissant bien son état, chez M. REMAGLE, imprimeur libraire, à Verviers.

DEPOT

DE

PAPIERS D'EMBALLAGE.

L. VANDERVELDEN,

Md. PAPETIER,

RUE DEVANT SAINT-PAUL, N° 522.

A l'honneur d'informer Messieurs les Fabricans et Négocians, qu'il vient de RECEVOIR EN DEPOT UN ASSORTIMENT COMPLET DE PAPIERS D'EMBALLAGE de toute espèce de formats et qualités; gris, demi blanc, brun anglais, bleus, et gondronnés, préservant le fer de la rouille et les étoffes des insectes.

Des arrangemens pris avec le fabricant lui permettra de les céder aux prix de fabrique les plus avantageux.

Le même a son magasin constamment fourni de tout ce qu'on peut désirer en papiers, registres et autres articles de bureau, il se charge de la reliure et réglure aux prix les plus modérés.

A LOUER

UN BEAU ET VASTE QUARTIER,

Au Bain St-Jean, place du Spectacle. 1601

CESSATION DE COMMERCE.

M^{me} JOIRISSE-FIVÉ,

RUE PONT D'ILE, N° 833,

VEND AU DESSOUS DU PRIX DE FACTURE, TOUTES SES MARCHANDISES qui consistent en Schals de tous genres, Articles Anglais, Impressions, Mérinos, Couteils pour pantalons, Gilets de satin et autres, Gants, Bas, Toiles, etc. 1046

A LOUER pour le 1^{er} octobre prochain une maison, Quai de la Sauvenière, n° 807. 1570

A LOUER

UNE PROPRIÉTÉ RURALE DE 5 BONNIERS ENVIRON A 2 LIEUES DE LIÈGE. Sa situation à la rive droite de l'Ourte entre TILF et CHÉNÉE est avantageuse au commerce, ayant constamment servi d'AUBERGE DE BATELIER. S'adresser rue Pierreuse, n° 327. 1522

SALLE DE VENTES

RUE VELBRUCK.

Atte. DUVIVIER a l'honneur d'avertir le public et principalement les gens de la campagne, qu'à dater du 4 septembre 1837, pour la commodité des acheteurs et en faciliter le transport, les ventes commenceront à deux heures précises, par les meubles et boiseries, ensuite les habillemens, etc. etc. 1546

LIBRAIRIE ANCIENNE

DE

MM. M. L. ET A. POLAIN, FRÈRES,

RUE ST. GANGLUPHE, PIED DU PONT D'ILE, N° 658,

A LIÈGE.

On y trouve un GRAND ASSORTIMENT D'OUVRAGES RARES ET CURIEUX, tirés à petit nombre, sur l'Histoire, la Littérature, etc., etc., vieux livres et manuscrits. Les mêmes achètent, échangent et reçoivent en dépôt toutes sortes d'ouvrages et procurent dans un bref délai, ceux qu'on ne trouve plus dans le commerce.

ACHAT DE BIBLIOTHEQUE.

On s'y charge aussi des Catalogues de ventes ou autres:

A VENDRE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

LE MARDI 12 SEPTEMBRE 1837, A 8 HEURES DU SOIR.

En l'étude et par le ministère du M^{re} DEBEFFE, notaire,

UNE MAISON,

composé de deux corps de bâtimens avec grande cour, située en la ville de Liège, rue de la Syrène, derrière le cœur de Saint-Paul, n° 141.

L'acquéreur pourra entrer de suite en jouissance, et aura des facilités pour le paiement du prix. S'adresser audit notaire rue Sœur de Hasque, N° 281, à Liège. 1597

A VENDRE,

PAR SUITE D'INDIVISION ENTRE MAJEURS,

LA MAISON, N° 647.

RUE MONT SAINT MARTIN, A LIÈGE,

Occupée par M. Stas, substitut du procureur-général. Cette habitation est agréable, commode et se trouve dans le meilleur état.

Une bonne partie du prix peut être convertie en rente, au taux de 4 p. c. S'adresser au notaire SERVAIS, à Liège. 1585

POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

LE LUNDI 28 ce mois, à deux heures, le notaire PAQUE vendra aux enchères publiques, en son étude, rue Souverain-Pont:

LA MAISON DE COMMERCE, sise à Liège, rue du Pont d'Ile, n. 35, donnant en Vinave d'Ile et faisant face à la rue des Dominicains.

S'y adresser pour la voir, de 9 heures à midi, et audit notaire pour connaître les conditions. 1529

VENTE DE TERRES,

SITUÉES EN RENORY

Entre Ougrée et Barche en Pot,

Qui aura lieu le JEUDI 14 septembre 1837, dix heures du matin en l'étude à Liège du notaire KEPPELNE,

Aux enchères sans faculté de surenchérir.

Ces terres consistent en 1^o une de deux verges tenant du midi à M. Derpin, du couchant à la Meuse, du nord à M. Desoer.

2^o Une de cinq verges, tenant du levant au chemin, du midi à M. Desoer, du couchant à la Meuse.

3^o Une de quatre verges, placée sur l'île de Renory, tenant du levant et couchant à la Meuse, du midi à André Henin.

S'adresser en l'étude dudit notaire rue St-Hubert, n° 591. 1602

INSTITUTION PRIMAIRE,

ÉTABLIE A LIÈGE, PLACE ST-PAUL, N° 56,

Sous la direction de

M. M. J. Lenoir et L. Malchair.

L'instruction après avoir été longtemps le partage exclusif d'un petit nombre de personnes, est enfin devenue une nécessité pour tout le monde. A Liège cette vérité est généralement sentie, et un grand nombre d'établissements se sont élevés pour satisfaire aux nouvelles exigences de l'époque. Cependant nous croyons que, quant à l'instruction primaire, ces établissements sont encore insuffisants pour répondre aux besoins d'une population de soixante mille habitants.

Ces considérations nous ont déterminés à fonder une nouvelle institution primaire, où les garçons seront préparés aux études moyennes, et dans laquelle les jeunes filles recevront une instruction assez étendue pour les préparer aux différentes professions qu'elles seront appelées à remplir dans la société.

Une expérience acquise par une longue pratique, l'étude constante des bonnes méthodes d'enseignement, un personnel nombreux et bien choisi, et le concours d'une commission composée d'hommes éclairés qui veulent bien nous aider de leurs lumières et de leurs conseils, telles sont les garanties que nous offrons avec confiance aux parents qui voudront bien nous charger de l'éducation de leurs enfants.

Objets de l'enseignement:

POUR LES GARÇONS.

POUR LES FILLES.

- | | |
|---|---|
| 1. La religion. | 1. La religion. |
| 2. La lecture. | 2. La lecture. |
| 3. L'écriture. | 3. L'écriture. |
| 4. Le français. | 4. Le français. |
| 5. Le calcul avec ses applications. | 5. Le calcul avec ses applications. |
| 6. Les élémens d'algèbre et de géométrie. | 6. La géographie. |
| 7. La géographie. | 7. Les élémens d'histoire et de mythologie. |
| 8. Les élémens d'histoire et de mythologie. | 8. L'art de lire à haute voix. |
| 9. L'art de lire à haute voix. | 9. Le dessin. |
| 10. Le dessin. | 10. La tenue des livres. |
| 11. Les élémens de physique. | 11. Le chant. |
| 12. La tenue des livres. | 12. Les ouvrages à l'aiguille. |
| 13. Le chant. | |

L'établissement sera ouvert le 2 octobre prochain. Le prix est de quinze francs par trimestre, payable par anticipation. S'adresser pour faire inscrire les élèves, rue Derrière Saint-Paul, n° 156, où les parens peuvent prendre connaissance du règlement d'ordre intérieur et recevoir tous les renseignemens qu'ils pourraient désirer. 5731

Institut d'Education

POUR

LES DEMOISELLES.

DIRIGÉ PAR Mlle. DURANT,

RUE DE L'UNIVERSITÉ, LOCAL DE L'ANCIEN CONSERVATOIRE.

Cet établissement convient aux jeunes personnes, quelle que soit la carrière qu'elles doivent parcourir. L'éducation n'y est jamais séparée de l'instruction proprement dite. La directrice et sa secondante s'appliquent à donner à leurs élèves, les notions de ce qui est bien, de ce qui est juste, et une pratique de tous les instans, leur fait acquérir l'habitude de l'accomplissement de tous leurs devoirs.

Les principes religieux y sont exposés, dans des leçons spéciales.

Les branches particulières d'instruction, sont: la lecture, la diction, l'écriture, la langue française dans sa plus grande étendue, la langue allemande, la géographie et l'histoire, (l'ancienne et la moderne), l'arithmétique, la tenue des livres et généralement ce qui a rapport au commerce; enfin les travaux à l'aiguille.

L'art du dessin y est cultivé avec soin (professeur Mme VAN MARCK), et la rétribution n'est que de deux francs par mois. (Les élèves peuvent ne pas suivre ce cours.)

Le prix: 10 francs par mois, payables par trimestre, et d'avance. 1571

A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ

ET SOUS DES CONDITIONS FORT AVANTAGEUSES POUR L'ACHETEUR

LE BEAU BIEN,

DIT LE CASINO,

Situé à Fragnée, quartier d'Avroy, à Liège.

Cette propriété convient parfaitement pour une habitation de campagne, ou la formation d'établissement industriel.

L'acquéreur pourra en disposer de la manière la plus absolue, au 1^{er} mars prochain.

S'adresser au notaire SERVAIS, place derrière le Spectacle, à Liège. 1594

AVIS

AUX AMATEURS DE BONNE PEINTURE.

Le TABLEAU peint par M. B. VIEILVOYE, directeur de l'Académie de Liège, qui se trouve déposé au BAZAR, rue VELBRUCK, n'ayant pu se vendre pour 900 francs, quoiqu'il ait été payé 900 florins P. B., est maintenant à VENDRE pour 600 francs. 1544

POUR SORTIR D'INDIVISION.

IL SERA PROCÉDÉ,

Lundi 4 septembre prochain, vers onze heures du matin,
PAR LE MINISTÈRE DE M^e PETERS, NOTAIRE A HAVELANGE,

A LA VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES.

DES BELLES

PRAIRIES

DITES CHAMBROULLES,

SITUÉES AU VILLAGE DE MÉAN EN CONDOZ,
De la contenance de

CINQ BONNIERS ENVIRON,

Dont le rapport annuel est de plus de 200 francs par bonnier.

Ces prairies, qui ne nécessitent d'autres soins que l'irrigation, au moyen d'un ruisseau qui les longe, joignent la nouvelle route de Liège à Marche, et sont à quelques minutes du château de Bassines.

ON EXPOSERA EN SUITE

Une MAISON COMMUNE, (la ci devant cure), tant sous le rapport des caves que des bâtimens qui l'entourent; tels que grange écurie, etc., etc., avec jardin, prairies, pachis, vergers et terres labourables, de la contenance de 24 à 25 bonniers, aussi près la nouvelle route à Méan.

La vente aura lieu au village susdit, AU DOMICILE DES FRÈRES DUBOIS.

S'adresser pour plus amples renseignements, au notaire PETERS. 1519

VENTE A SOUMAGNE.

LES HÉRITIERS de la dame Judith BODSON, décédée veuve du Sr. Gérard MIDROLET,

FERONT PROCÉDER,

Le mardi 5 septembre 1837, à 2 heures de relevée,

En la demeure à Soumagne du Sr. Vincent LAMARCHE, par devant M. le JUGE-de-PAIX du canton de Fléron et par le ministère de M^e LEGRAND, notaire,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES:

D'UNE FERME

Sise à Bois-l'Évêque, commune de Soumagne,

Se composant de bâtiment d'habitation et d'exploitation avec jardin, prairie et terre formant un ensemble de 531 ares 78 centiares qu'occupe le Sr. Nicolas Bottin au prix annuel de fr. 700.

Et DUNE PETITE MAISON avec jardin, même lieu et commune.

Aux charges, clauses et conditions dont on peut prendre connaissance en l'étude dudit notaire, à Soumagne. 1565

AVIS POUR SURENCHÉRIR.

Par procès-verbal tenu par M^e GILON, notaire à Seraing, le 14 du courant,

DEUX MAISONS,

SITUÉES A SERAING SUR MEUSE,

Ont été adjugées savoir:

L'UNE composée de 3 pièces au rez de chaussée et de trois autres à l'étage, avec cour, bâtimens et dépendances, moyennant fr. 7100 00

En sus des différens capitaux s'élevant à 1477 39

8577 39

Et l'autre formant le 2e. lot, moyennant le prix de 4550 00

Et à la charge de servir des rentes dont les capitaux sont de 605 79

5155 79

Conformément aux conditions de cette vente toute personne solvable peut, jusqu'inclus le 29 août à midi, surenchérir ces immeubles d'un 20e. du prix, en en faisant la déclaration audit notaire. 1557

A VENDRE A MAIN FERME

AVEC FACILITÉ DE PAIEMENT,

UNE JOLIE MAISON,

AVEC COUR ET JARDIN, SITUÉE A LIÈGE,

RUE DU VERT BOIS, SOUS LE N^o 364.

L'acquéreur pourra entrer immédiatement en jouissance. S'adresser pour voir la maison et pour connaître les conditions, en l'étude de M^e DE BEFVE, notaire, rue Sœurs de Hasque, n^o 281, à Liège. 1578

POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

VENTE

D'UNE BELLE

PROPRIÉTÉ PATRIMONIALE,

SITUÉE A SCLESSIN.

LUNDI 9 OCTOBRE 1837, 2 HEURES DE RELEVÉE,

IL SERA PROCÉDÉ

EN L'ÉTUDE ET PAR LE MINISTÈRE DE M^e RENOZ,

NOTAIRE A LIÈGE,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

DES IMMEUBLES

CI-APRÈS DÉSIGNÉS,

SITUÉS CAMPAGNE DE SCLESSIN,

EN LIEU DIT la Chif d'Or, SAVOIR:

1^{er} LOT.

UNE TRÈS-BELLE MAISON DE MAÎTRE, parfaitement construite et très-commodément distribuée, comprenant un très-grand nombre de pièces, remises, écuries, logement de jardinier, etc.; de cette maison dépendent de belles cours; grands jardins, bosquets et de superbes allées, une fontaine qui ne tarit jamais, une vaste prairie parfaitement arborée, le tout d'une superficie de 3 bonniers environ.

2^e LOT.

UNE FERME, à proximité de ladite maison, composée de bâtimens d'exploitation, d'un magnifique pressoir et de onze bonniers environ de très-bonnes terres, prairies, bois et vignes d'un grand rapport.

Ces immeubles sont situés à une lieue environ de la ville de Liège, et près de la grande route de Liège à Huy.

S'adresser pour les conditions de la vente à M^e RENOZ, notaire, et pour voir la propriété au sieur Pierre LIBON, fermier. On pourra voir la maison les mardi et vendredi matin. 1572

VENTE

D'IMMEUBLES ET RENTES

POUR

SORTIR DE L'INDIVISION.

LE 29 AOUT 1837, A DIX HEURES DU MATIN,

IL SERA PROCÉDÉ

EN L'ÉTUDE ET PAR LE MINISTÈRE DE M^e BOULANGER, NOTAIRE, RUE HORS CHATEAU, N. 448, A LIÈGE,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

DES OBJETS CI APRÈS DÉSIGNÉS; SAVOIR:

1^{er} Lot.

UNE MAISON et dépendances sise à Liège, rue de la Casquette, derrière la Salle de Spectacle, n. 800.

2^e Lot.

UNE PIÈCE DE TERRE de la contenance de 13 ares 78 milliaires (3 V.G.) sise sur l'île de Monsin, commune de Herstal.

3^e Lot.

UNE RENTE annuelle et perpétuelle de 14 francs 65 c. (12 fl. 1 s. B. L.), due par le sieur Lambert Lecocq, menuisier, demeurant en la commune de Herstal, au capital de 292 francs 95 c.

4^e Lot.

UNE RENTE de 715 litres 534 millilitres (3 muids) épaule, pour quels on paye 16 francs 41 c., au capital de 451 francs 28 c. due par la dame Jeanne Renard, veuve du sieur Guillaume Berdenne, demeurant dans la commune de Frère, près de Tongres.

5^e Lot.

UNE RENTE de 272 francs 29 c. (224 fls. Bt. Liège), au capital de 7779 francs 68 c., due par Mme. Julienne Poncelet, baronne de Coppeus, demeurant à Humain, arrondissement de Marche.

6^e Lot.

UNE RENTE de 116 francs 70 c., (96 fls. Bt. Liège), au capital de 3889 francs 84 c., due par M. Gérard Arnold Kempeners et sœurs, demeurant à Liège.

7^e Lot.

UNE RENTE de 144 francs 65 c. (119 fls. Bt. Liège), partie de plus, au capital de 4132 francs 95 c., dues par les enfants des défunts Pierre Lempereur et de Marguerite Lambinon, son épouse, demeurant dans la commune de Melin, canton de Fléron.

8^e Lot.

UNE RENTE de 93 francs 60 c. (77 fls. Bt. Liège), partie de plus, au capital de 2674 francs 26 c., due par M. Louis Joseph Clément Magnée, avoué à la cour d'appel de Liège, et la dame Cécile Cathérine Delpaire, son épouse, demeurant à Liège.

9^e Lot.

UNE RENTE de 77 francs 10 c. (63 fls. 8 s. 2 l. Bt. Liège), au capital de 2203 francs 23 c., due par la dame Marie Marguerite Josephine Franck, veuve de M. Jean Pierre Chefvay, demeurant à Liège.

Les rentes sont bien hypothéquées et le paiement en est fait très régulièrement.

S'adresser en l'étude dudit notaire pour prendre communication du cahier des charges et conditions de la vente.

Et en celle de l'ancien notaire M^e N. CARLIER, rue Hors Château, n. 446, pour avoir inspection des titres. 1520

VENTE

D'UN

SUPERBE MOBILIER.

Madame LEMIELLE, née CHANFROID, cessant son PENSIONNAT établi à Liège, faubourg St. Gilles, n. 542, y VENDRA par le ministère du notaire PAQUE,

LE MARDI 29 DE CE MOIS ET JOURS SUIVANS A DEUX HEURES,

SON MOBILIER,

CONSISTANT EN,

Grande cuisinière en fer battu du poids de 350 livres et tous ustensiles de cuisine et de ménage; 2 Baignoires, DEUX poêles à colonnes, beaucoup d'assiettes et plats en porcelaine et étain, vases et déjeuners en porcelaine dorée, serviettes, Nappes, Rideaux, Courtepointes, Linges, Lits, Matelas, berceau en jonc, Dictionnaire de Trevoux, en 8 vol., guitare, cartes géographiques encadrées, Mappemonde, etc.; 22 bois de lit, Buffets, Commodes, Garderobes, Tables, Chaises, Presse à serviette, bureaux à pieds et autres; 40 Tabourets empailés et bancs, LE TOUT EN CHÊNE;

Tables à Coulisse, à ouvrage et autres, BON PIANO, Secrétaires, Chaises incrustées et brodées, Consoles, Lavabo, le TOUT EN ACAJOU ET ÉRABLE, T.bleau, Pendule à Carillon et sonnerie, Pendules dorées et en albâtre, glaces de France, bois de stores, cordons et sonnettes.

Cette vente, qui se fera au COMPTANT, comprendra d'autres objets dont le détail serait trop long.

S'y adresser pour voir le tout, dans la matinée des jours de vente. 1484

ADMINISTRATION COMMUNALE DE LIÈGE. — Avis.

Le sieur R. Bernière demande l'autorisation d'établir une petite forge d'armurier au n^o 241, faubourg St-Léonard.

Le sieur J. J. Lambinon, un atelier de tonnelier dans la cave de la maison 934, rue sur Meuse-à-l'Eau.

Le sieur J. F. Delheid, une fabrique de noir animal et d'hydrochlorate d'ammoniac sur sa propriété du Fond-Pirette.

Le sieur F. Libén, un four à pain au n. 551, rue Fond de l'Empereur.

On peut s'opposer dans la quinzaine aux objets de ces diverses demandes, en s'adressant par écrit à l'administration.

Le sieur Riga, imprimeur, demande l'autorisation d'établir une machine à vapeur de la force de deux chevaux, avec chaudière d'une force de quatre chevaux, au n. 621, quai d'Avroy.

On peut former opposition dans la quinzaine en s'adressant par écrit à l'administration.

Liège, le 18 août 1837.

Le président, Louis JAMME.

BOURSES.

PARIS, LE 24 AOUT.

Cinq pour cent.	110 50	Esp. D. diff. s. int.	7 1/4
Trois pour cent.	79 30	Di. pass. s. int.	5 1/8
Act. de la B. de Fr.	2413 00	Belg. Empr. 1833	104 1/2
Napl. Cert. Falc.	96 60	Banque de Belg.	1435 00
Esp. Ardoin 1834.	22 3/8		

ANVERS, LE 25 AOUT.

ANVERS. Det. activ.	106 1/2	NAPLES. Cert. Falc.	91 1/4	P
Det. différ.	45 1/2	STAT-RO. Ley. 1832.	100 1/2	P
Emp. de 48 mill.	401 1/2	à An. 1834.	97 1/2	P
HOLL. Dette active.	97 1/4			
Rente remboursab.	104 3/4			
AUTRICHE. Métall.	104 3/4			
Lots de fl. 100.	428 1/2	Amst., c. jours.	118 0/0	P
de fl. 250.	690 1/2	Rotterdam, Idem.	118 0/0	P
de fl. 500.	131 1/2	Paris, Idem.	118 av.	
Polac. Lots fl. 300.	113 1/2	2 mois.	518 0/0 p.	
fl. 500.	131 1/2	Lond. p ^e Extr. c. j.	39 1/4	1/2
BRESIL. E. à L 1834.	85 1/2	2 mois.	39 1/4	1/2
ESPAG. Empr. 1834.	49 1/8	Ham. p ^e 40 HB. c. j.	35 1/4	
D. dif. 1834.	10 1/2	2 mois.	35 1/2	
Dit. p. 1834.	7 1/2	Bruxelles et Gand.	114 1/2	
Dette diff.	7 1/2			

CHANGES.

RESUME DE LA BOURSE D'ANVERS DU 25 AOUT 1837.	
L'Active Espagnole a été faible à notre Bourse de ce jour, par suite de 1/8 0/0 de baisse à Paris. Ardoin ouvert 19 le 1/8 et reste 19 1/8 argent au comptant.	
Primes à un mois 20 dont 1 0/0 nominal.	
On a fait peu d'affaires.	

BRUXELLES, LE 25 AOUT.

COURS		BRUXELLES, LE 25 AOUT.	
Emp. Rotsch.	101 1/2	Act. des Hauts-F.	145 1/2
Fin cour.	92 1/2	Act. Charb. Flens.	135 1/4
1836, 4 ^e lot.	92 7/8	Act. Banq. fonc.	99 1/2
Fin cour.	92 7/8	Act. Ch. H. et W.	105 1/2
Dette activ. 2 1/2.	53 1/4	Act. Ch. Sclessin.	120 1/2
E. de la ville 1832.	99 1/4	Act. Entr. Indust.	130 1/2
Dette active holl.	52 3/4	Act. Ch. Lev du F.	130 1/2
Rente domaniale.	97 1/4	Act. S. d'Ougrée.	117 1/2
BRESIL 1834.	85 1/2	Act. S. Sars-Louch.	118 1/2
AUTRICHE. Métall.	104 1/2	Act. Cbe. de fer.	100 1/2
ROME. 1832.	100 1/4	Act. S. de Venues.	100 1/2
NAPLES. Falconnet.	90 1/2	Act. bat. à V. Anv.	95 1/2
Banque Tav.	90 1/2	Act. S. St. Léona.	103 3/4
PORT. Dona Maria.	90 1/2	Act. S. Chatelin.	133 3/4
ESPAG. Ard. 1834.	49 1/8	Act. S. Verrières.	130 1/2
Fin cour.	49 1/8	Act. Ecl. gaz. rés.	94 1/2
gross. pièces.	49 1/8	Act. S. Raffinerie.	114 1/2
p ^e 4 m. d. l.	20 1/4	Act. Verr. Charl.	112 1/2
différée 1834.	10 1/2	Act. Expl. l'Espér.	110 1/2
anc.	10 1/2	Act. des Brasseries.	100 1/2
dette passive.	10 1/2	Act. Librairie H.	100 1/2
		Act. Typogr. W.	95 1/2
		Act. Fabr. Tapis.	104 1/2
		Act. Fabr. de fer.	104 1/2
		Act. Mutual. ind.	113 3/8
		Act. C. de Bruges.	100 1/2
		Act. H. F. Monc.	111 1/2
		Act. lib. Méline.	98 1/2
		Act. S. act. réun.	102 1/4
		Act. S. de Flén.	85 1/2
		Act. Ebénisterie.	100 1/2
		Act. Librairie Sc.	85 1/2
		Act. Fab. Pianos.	100 1/2

Imprimerie de J.-Bte. Nossens, rue du Pot-d'Or, n^o 622, à Liège.